

67 - ÉTUDE DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DE RÉGIE

Le comité des règlements doit proposer les propositions de changements aux règlements de régie et les soumettre à la commission provinciale des présidents au plus tard le 30 Novembre de l'année en cours.

Révision #1

Créé 2 mars 2023 16:23:19 par Igoulart

Mis à jour 2 mars 2023 16:23:37 par Igoulart